Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_025-DE

N° B_DEL_2026_025

Objet **Solidarité**

Intervenant Social en Gendarmerie - ASFAD - Subvention 2026

Le conseil communautaire du 12 décembre 2023 a validé la nouvelle convention 2023-2026 multipartite pour le cofinancement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) porté par l'ASFAD.
Son rôle permet d'accompagner et d'orienter toute personne victime de violences conjugales, intrafamiliales ou plus largement se trouvant en situation de détresse sociale ou victime d'infraction.

Le poste est cofinancé par l'État (1/3), le Conseil Départemental (1/3) et les trois intercommunalités (1/3) de Liffré Cormier, du Pays de Châteaugiron et du Val d'Ille-Aubigné.
Le coût annuel du poste à temps plein était estimé à 56 856 € à la signature de la convention.

La convention prévoyait un financement du poste par la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné (1/9) a hauteur de 6 317,33€ en 2026.

La demande de soutien des financeurs a été réévaluée en 2026, pour les raisons suivantes :
- augmentation du coût du poste, liée à un changement de convention collective
- une demande de prise en charge de 0,1 ETP de responsable de service
La répartition entre les financeurs reste inchangée.

Poste ISG	ETP	Coût du poste 2026	Etat (1/3)	CD35 (1/3)	EPCI (1/3)
Secteur Liffré Chateaugiron Val d'Ille-Aubigné	1.1 ETP (dont 0.1 temps Responsable de Service)	71 648 €	21 951 €	21 951 €	21 951 € (soit 7 317 € par EPCI)

Il vous est proposé d'attribuer la subvention 2026 à l'ASFAD d'un montant de 7 317 € pour la participation au poste d'Intervenant Social en Gendarmerie.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu la demande de subvention formulée par l'association ASFAD dont l'objet statutaire est d'accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes de tout âge en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie et dont le siège social est situé 146D Rue de Lorient à Rennes.

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le Contrat d'Engagement Républicain.

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu l'attestation signée le 02.01.2025 de l'association par laquelle elle souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 1,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 7 317 € à l'association ASFAD au titre de l'année 2026 dans le cadre du conventionnement sur l'intervenant social en gendarmerie,

PRÉCISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2026 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de Fougères.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_025-DE

AUTORISE Monsieur le Président à verser la subvention selon les modalités de la convention_partenariat_2026 2026 de partenariat et de financement sur l'Intervenant Social en Gendarmerie.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

